

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **22.03.2021**

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Absents(es)	4
Procuration(s)	2

PRESENTS :

Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - FRECHEVILLE M. - HUGOU D. - JACQUET C.- MIQUEL F. - PERRY J-L.

Mmes COLLIANDRE J. - MOURMANNE V. – SIREY P. - TORNIER E.

ABSENTS : CAZEILS G. - FRACHISSE N.

ABSENTES (*ayant donné procuration*) : BALSE M.J. à COLLIANDRE J. – HALLAL A.M. à TORNIER E.

Secrétaire de séance : SIREY P.

DÉTERMINATION DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » **POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :**

Madame le Maire informe l'assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (2ème alinéa de l'article 49 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé « ratios promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité technique en date du 09/03/2021,

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade à 100 % pour l'année 2021 et les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les ratios ainsi proposés.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 décembre 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe permanent, à temps non-complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, suite à la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2021 fixant le ratio d'avancement de grade pour la collectivité du grade d'adjoint technique au grade d'avancement d'adjoint technique principal de 2ème classe, au taux de 100%,

Madame le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non-complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, à compter du 1er avril 2021 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2021 :

- Filière technique
- Cadre d'emplois : C
- Grade : adjoint technique principal de 2ème classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- décide la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent, à temps non-complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, à compter du 1er avril 2021,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

DEVIS TOITURE LOGEMENT ST EUTROPE CÔTÉ COUR :

Madame le Maire présente un devis relatif à la réfection de la toiture du logement de St Eutrope côté cour :

- CCZ Costes-Lescoul Jérémy : 7 361.66 € TTC

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ces travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise CCZ Costes-Lescoul Jérémy pour un montant de 7 361.66 € TTC
- Prévoit la dépense au budget primitif 2021, à l'opération 31.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

DEVIS TRAVAUX CHEMIN RURAL « CLUZÉLOU-HAUT » :

Monsieur FRECHEVILLE Mathieu quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire présente un devis relatif à des travaux d'aménagement du chemin rural de « Cluzérou-Haut » :

- Entreprise Eurovia : 11 976.60 € TTC

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 11 976.60 € TTC
- Prévoit la dépense au budget primitif 2021, à l'opération 21.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CIMETIÈRES :

Madame le Maire informe les élus de la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion des cimetières.

Elle présente les différentes fonctionnalités et précise que la mise en place, prestation de modélisation, est évaluée à 900 € et le coût de formation à 290 € la journée.

Elle demande aux élus de bien vouloir en délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir le logiciel de gestion des cimetières dans les conditions stipulées ci-dessus,
- Prévoit la dépense au budget primitif 2021,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SAS GENESTE BIOGAZ :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique qui se déroule du 08/03 au 06/04/2021 relative à la demande d'enregistrement de la SAS GENESTE BIOGAZ concernant l'installation d'une unité de méthanisation agricole collective sur le territoire de la commune de Villeréal.

Elle présente le projet et indique qu'un registre d'enquête publique se tient à la disposition du public pour y présenter ses observations.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur ce projet.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

- **Groupement de commande d'achat d'énergies : renouvellement marché 2023-2025 : électricité et gaz naturel :**

TE 47 sollicite les collectivités concernant le renouvellement du marché 2023-2025 relatif au groupement de commande d'achat d'énergies : électricité et gaz naturel. Les élus acceptent ce renouvellement.

- **Achat d'un ordinateur portable :**

Mme le Maire présente un devis de la société ID BURO concernant l'acquisition d'un ordinateur portable pour les services administratifs : 1 534.20 € TTC
Les élus valident cet achat.

- **Dossiers en cours :**

Mme le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) : Mme le Maire indique qu'elle a rencontré les services du SDIS et de la SAUR afin d'étudier les différentes solutions possibles sur le territoire communal. Des devis sont en cours de réalisation pour l'installation de nouvelles bornes incendies. Mme le Maire présente des devis de géomembranes pour pallier aux endroits dépourvus de bornes incendies.

- Impayés logement : La démarche se poursuit auprès de l'huissier.

- Maison France Service : Un projet est validé sur le territoire intercommunal. L'agent en charge du numérique présent dans nos effectifs sera affectée 3 de mi-journées par semaine dans les annexes de Villeréal et Cancon à compter du 12 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.